

À qui s'adresse cet atelier?

Aux élus et leur services
Aux porteurs de projets
Aux Maîtres d'Ouvrage
Aux bailleurs sociaux
Aux Maîtres d'Œuvre
Aux agents de la DDT



Brétigny-sur-Orge (91)
ZAC Clause Bois Badeau
I3F | Emmanuelle Colboc et associés,
architectes | Co-Be, paysagistes

Qui sont les Architectes Conseils et les Paysagistes Conseils de l'État ?

Les Architectes Conseils et les Paysagistes Conseil de l'État, sont **sélectionnés sur concours par un jury national** au regard d'une expérience confirmée et diversifiée. Ils n'exercent aucune activité privée dans le département et sont eux-même avant tout des praticiens.

Ils exercent un **rôle pédagogique en amont des opérations** et permettent une évolution qualitative.



Milly-la-Forêt (91) | Continental Foncier | Studio Nemo, architectes

En pratique pour vous informer

Contactez le **Service Cadre de Vie et Droit des Sols**

TEL : 01 60 76 32 78 ou 32 85 - ddt-SDSCD@essonne.gouv.fr

Le planning de présence des Conseils est en ligne sur le site des services de l'Etat en Essonne. Pour le consulter : <https://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Atelier-d-architecture-et-de-paysage>



L'atelier

d'urbanisme, d'architecture & de paysage



Brétigny-sur-Orge (91)
ZAC Clause Bois Badeau
Bouygues Immobilier
Vincent Cornu, architectes



Boutigny-sur-Essonne (91)
Cœur de bourg | PNR
Schéma d'orientation ACE-PCE



Briis-sous-Forges (91)
Continental Foncier
Antoine Monnet, architecte

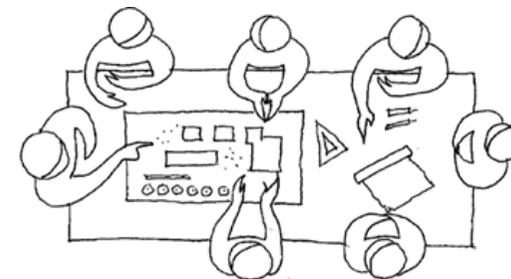


Savigny-sur-Orge (91)
I3F | Jean & Aline Harari,
architectes | D'ici-là, paysagistes

L'atelier d'architecture et du paysage est un lieu **d'échange**, de **sensibilisation** et de **pédagogie**, organisé par la DDT.

Il a pour vocation d'**améliorer l'insertion urbaine et paysagère** et de valoriser la qualité des projets.

Il fait se rencontrer les **conseils de l'Etat** (Architecte Conseil et Paysagiste Conseil), avec les **élus**, les **bailleurs**, les **porteurs de projet** et les **maîtrises d'œuvre**.



Les projets présentés peuvent être :

- des projets de **planification, PLU(i), OAP, SCoT**
- des projets de **rénovation urbaine**
- des projets d'**aménagement urbain ou paysager**
- des projets de **logements sociaux en phase APS/APD**
- des projets d'**écoquartier**
- des projets d'**acquisition et d'amélioration**
- des projets de **diversification agricole**
- des projets de **production d'énergie renouvelable** (ferme photovoltaïque, méthaniseur..)

Les avis sont délivrés à titre de conseil

Les projets de logements sociaux peuvent bénéficier d'une marge locale de majoration de loyer s'ils ont un **avis favorable**.



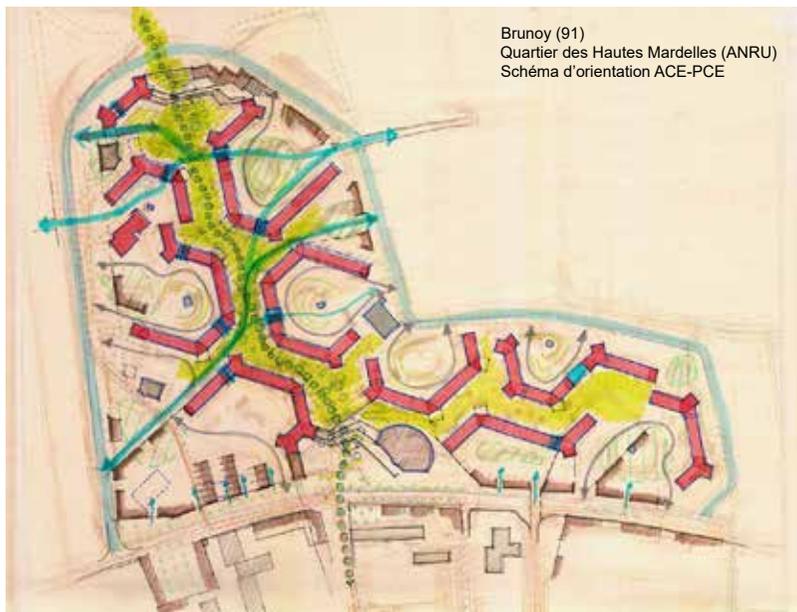
Morigny-Hampigny (91) | Continental Foncier | Atelier 68, architectes

Pourquoi un atelier d'urbanisme, d'architecture et de paysages ?

Cet atelier a pour but de promouvoir la **qualité architecturale, urbaine et paysagère** dans le département de l'Essonne.

Les projets présentés en atelier sont analysés sur pièces graphiques et parfois sur site.

La séance est suivie de la diffusion d'un **avis qui reprend les échanges de l'atelier**, avis accompagnés de préconisations.



Brunoy (91)
Quartier des Hautes Mardelles (ANRU)
Schéma d'orientation ACE-PCE

Quels attendus de l'atelier ?

Un projet n'est pas seulement le fruit d'une commande et d'un programme mais la contribution active à la **qualité du cadre de vie**. Il doit enrichir et faire valoir le contexte dans lequel il s'inscrit.

Il est attendu des projets qu'ils tiennent compte :

- de la géographie, de l'écologie et de l'histoire
- des caractéristiques urbaines et paysagères du site dans lesquels ils s'inscrivent



Villemeisson-sur-Orge (91)
I3F | G. Gribé B. Lagier, architectes

Manifester l'identité du lieu en garantissant une continuité urbaine et paysagère

Se saisir de l'usage et du cadre de vie comme des objectifs incontournables

Conserver, valoriser ou réhabiliter le patrimoine existant

Composer et réutiliser les matériaux, faire avec l'existant

Articuler les échelles depuis celle de la parcelle jusqu'à celle du grand paysage

Lutter contre l'artificialisation des sols en évitant de faire « tabula rasa »

Répondre aux exigences de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans le cadre des dérèglements climatiques



Villemeisson-sur-Orge (91) | I3F | G. Gribé B. Lagier, architectes

Les incontournables, les fondamentaux

- 1 - TOPOGRAPHIE : projet à caler au plus près du terrain naturel
 - 2 - CONTEXTE INSERTION : transition entre le projet et le territoire et limites à travailler
 - 3 - PATRIMOINE architectural et paysager / composer avec le « déjà-là »
 - 4 - QUALITE d'HABITER
- et pour les projets de logements sociaux :
- typologie d'angle, traversante et prolongement extérieur pour les logements
 - halls distributifs et éclairage naturel les parties communes